



Ville de Genay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2024/65

Date d'envoi de la convocation : 12 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 12 décembre 2024

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 19 décembre 2024

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, Mme SAVIN, M. MICHAUD, Mme LAURENT WILCYNski, M. GRANDJEAN, Mme PIN, M. SCHWOB, M. ANDRZEJEWSKI, M. RANEBI, Mme BAILLON, M. DURAND, Mme COHEN, M. MADER, Mme PERRIN, M. TOUZOT, Mme KLINGELSchMITT, M. MAUGEIN.

Absents excusés ayant donné procuration : M. SOTHIER, pouvoir à Mme LAMY ; M. LEGAL, pouvoir à M. ROUVIER ; Mme MONNIER, pouvoir à Mme MAGAUD ; M. FOUGERE, pouvoir à M. CHOTARD ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; M. LECLERC, pouvoir à Mme COHEN.

Absent excusé M. GENESTIER

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 22

Représentés 6:

Votants : 28

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Portant approbation de la convention de partenariat 2024-2026 entre la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMIE) et la Ville de Genay et autorisant Madame le Maire à la signer

Rapporteur : Madame Le Maire

La Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMI'e), constituée depuis le 1er janvier 2019 sous la forme d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) d'échelle métropolitaine, est constituée à ce jour, de 45 membres : l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon, Pôle emploi, les villes de Lyon, Bron, Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont d'Or, Chassieu, Corbas, Collonges au Mont d'Or, Craponne, Dardilly, Décines, Écully, Feyzin, Fontaines-sur-Saône, Genay, Givors, Grigny, Irigny, Jonage, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Meyzieu, Mions, Neuville-sur-Saône, Oullins-Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Cyr au Mont d'Or, Saint-Didier-au-Mont d'Or, Saint-Fons, Saint Genis Laval, Saint-Priest, Sathonay Camp, Solaize, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne, Lyon

Métropole Habitat, Est Métropole Habitat, Grand Lyon Habitat, la CCI Lyon Métropole et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Rhône.

L'objectif poursuivi par le GIP est d'être un outil opérationnel, agile et force de proposition au service de ses membres.

Pour ce faire, il agit en direction des entreprises pour favoriser l'insertion durable des demandeurs d'emploi de longue durée et notamment des bénéficiaires du RSA, à travers le déploiement de la Charte des 1 000 entreprises pour l'insertion et l'emploi. Il intervient également auprès des acteurs de l'insertion en proximité pour favoriser les synergies entre eux et favoriser les actions permettant le retour à l'emploi durable des personnes qui en sont éloignées.

Enfin, la MMI'e accompagne les donneurs d'ordre dans la mise en œuvre des clauses sociales dans leurs marchés.

Depuis plus de cinq années, la MMI'e a progressivement renforcé son action ; elle est désormais un intervenant essentiel de la politique d'insertion et d'emploi, dont la Métropole est cheffe de file aux termes de la loi. Le GIP a pleinement rempli son rôle, en offrant un espace de dialogue et de mutualisation entre les nombreux partenaires et opérateurs de ce secteur, tout en permettant une meilleure adaptation des actions conduites aux besoins des acteurs de terrain et des publics eux-mêmes.

La commune fait partie des 19 premières communes qui ont manifesté leur intérêt pour adhérer, les 18 autres communes étant Caluire et Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Collonges-au-Mont d'Or, Craponne, Dardilly, Ecully, Fontaine-sur-Saône, Jonage, La Tour de Salvagny, Limonest, Mions, Oullins-Pierre Bénite, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Genis-Laval, Sathonay-Camp et Solaize.

Pour mettre en œuvre l'ensemble des actions, la commune de Genay contribue au plan d'actions de la MMI'e à hauteur de 2 000€ pour les années 2024, 2025 et 2026. **Il s'agit d'une évaluation réalisée par la MMIE pour la mise à disposition par la commune de moyens (personnel d'entretien, locaux, etc...) estimée à hauteur de 2 000€, participation pouvant être revue annuellement en prévisionnel et en réalisé et figurant dans le budget et bilan du GIP dans la rubrique « Mise à disposition ». Ce n'est pas une participation financière supplémentaire mais une volonté de valoriser l'engagement de la commune.**

La commune participe financièrement sous la forme d'une subvention de fonctionnement en 2025 pour un montant de 800€, participation pouvant être revue annuellement en prévisionnel et en réalisé et figurant dans le budget et bilan du GIP dans la rubrique « Subvention d'exploitations ». La Ville de Genay bénéficie ainsi de la présence d'un conseiller numérique qui tient des permanences gratuites pour les habitants depuis plusieurs années. A partir de 2025, la Ville de Genay doit participer au co-financement de ce poste à hauteur 800 € par an sous réserve de le prévoir annuellement dans notre budget chaque année (participation pouvant être revue annuellement en prévisionnel et réalisé, en correspondance avec le bilan du GIP dans la rubrique subvention d'exploitation).

Enfin, la commune de Genay s'acquitte du montant annuel de la cotisation au GIP pour un montant de 500€.

Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ADOpte la convention de partenariat 2024-2026 entre la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'emploi (MMIE) et la Ville de Genay,**

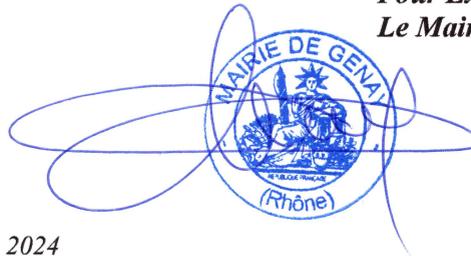
- **AUTORISE Madame le Maire à signer ladite et à prendre toute disposition relative l'application de la présente délibération.**
- **DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024 et suivants.**

VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

La Secrétaire, Nadine PIN



**Pour Extrait Conforme,
Le Maire, Valérie GIRAUD**



Acte certifié exécutoire après

- *transmission en Préfecture le 20 décembre 2024*
- *publication sur le site internet de la Ville le 20 décembre 2024*